

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 16 décembre 2022

**fixant la liste des organisations syndicales et de leurs représentants aptes à siéger au sein
du comité social d'administration de la direction interrégionale des services
pénitentiaires de Rennes**

NOR : JUSK2237152A

La directrice interrégionale des services pénitentiaires,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu les procès-verbaux de dépouillement des scrutins établis le 8 décembre 2022,

Arrête :

Article 1^{er}

La liste des organisations syndicales et de leurs représentants siégeant au sein du comité social d'administration de la direction interrégionale et le nombre de sièges de titulaires et de suppléants attribués à chacune d'elles sont fixés comme suit :

SYNDICAT	MEMBRE(S) TITULAIRE(S)	MEMBRE(S) SUPPLÉANT(S)
CGT (1 siège)	MAROT Geneviève	KERVELLA Maud
UFAP UNSa (2 sièges)	BRASME Bruno BERTRAND Jean-Marc	HERVÉ Yann DORILAS Billy
FO Justice (3 sièges)	LUCE Damien	IRAEGUI Rudy

	PARRA Nicolas GRIPON Kévin	HAUTBOIS Sophie LEPOUTRE Elise
--	-------------------------------	-----------------------------------

Article 2

La directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 20 décembre 2022.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Par délégation,

La directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes,

M-L HANICOT

